

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 7 DECEMBRE 1848.

LES RECOLLETS EN CANADA.

Suite

Malgré les dissensions intestines qui déchiraient alors la France et la couraient du sang de ses enfants, le P. Le Bailly eut assez d'ascendant pour obtenir justice, et remplir avec gloire son mandat. En 1617, la colonie se vit à deux doigts de sa perte, et ce fut à un simple frère Récollet qu'elle dut son salut et sa conservation.

Un des Sauvages de l'assemblée, nommé la Forière, était depuis deux ans très-affectionné aux Français; il ne put s'empêcher d'instruire le Frère Pacifique, resté seul dans cette mission, du danger qu'il courait.

Pendant que les Recollets de la province de Paris travaillaient avec une sainte ardeur sur les rives du St. Laurent, leurs frères de Bordeaux, pour répondre à la sollicitation et à la générosité d'une compagnie de marchands de cette ville, qui commençaient un établissement en Acadie (1619), vinrent jeter sur ces côtes les fondemens d'une mission importante et laborieuse.

Les rives du St. Laurent n'étaient pas exemptes de périlleux dangers, et elles en offraient de plus terribles encore. Le P. Guillaume qui venait d'arriver de France faillit en être la première victime. Les Iroquois qui humiliés par Champlain cherchaient l'occasion d'une vengeance, virent avec plaisir au Sault St. Louis les Français occupés de la traite avec les Sauvages leurs alliés.

A peine le P. Guillaume venait-il d'échapper à la mort que ses frères de Québec se trouvèrent aux prises avec le même ennemi. 30 canots Iroquois aborderent près de la rivière St. Charles (1), et leurs hardis guerriers tentèrent un coup de main contre le couvent. On venait heureusement d'achever le petit fort qui devait protéger ce pieux asile.

En 1622, les Recollets, pour donner plus de stabilité à leur mission et l'aider à se recroquer même parmi les indigènes, obtinrent de fonder un noviciat dans leur couvent de N. Dame des Anges. Ils ne désespèrent pas d'y voir entrer quelques Sauvages et de donner par là plus d'attrait aux Sauvages pour la religion, quand ils verraient un des leurs leur expliquer ses mystères; mais ils furent trompés dans leur prévision n'ayant pas encore assez étudié l'esprit d'instabilité, d'insouciance et de liberté oisive qui fait le fond du caractère Sauvage.

Le noviciat s'ouvrit cependant par la réception d'un jeune Français, Pierre Languette, qui prit en religion le nom de Charles. Plusieurs autres habitans de la colonie vinrent ensuite se réunir à lui.

Le couvent de N. D. des Anges, commençant à prendre une forme régulière, le Roi avait confirmé son établissement par des lettres patentes et y avait attaché 200 arpens de terre, qui s'étendaient depuis la rivière St. Charles jusqu'au haut de la côte de N. D. de Foye, et jusqu'à la Pointe aux Lièvres du côté de Québec. De semblables donations assurèrent à ces établissements commencés aux Trois-Rivières, à Tadoussac et chez les Hurons.

La colonie reçut pour renfort l'année suivante (1624) deux hommes dont les noms méritent avec raison de passer à la postérité. Le P. Nicolas Viel, qui fut noyé par les Hurons près de Montréal, au lieu appelé de puis le Sault au Récollet, et le F. Gabriel Sagard. Ce dernier, quoique simple frère lai, échappa dans un humble condition un esprit très cultivé et un cœur capable des plus héroïques sacrifices. Il doit être regardé après Champlain comme le dernier et le plus intéressant historien de ces contrées, et quoiqu'il ait donné à son ouvrage le titre modeste de voyage chez les Hurons, il a su grouper dans ce cadre tout ce qui peut intéresser la science et l'histoire. Il est tout à la fois géographe, naturaliste, linguiste et observateur judicieux; l'abandon et la simplicité de son récit, la naïve liberté de son style attachent aux événemens qu'il raconte. Écoutez le un

instant lorsqu'il parle de Québec et de son couvent: "De Pile d'Orléans nous voyons à plein-Kébec devant nous bâti sur le bord d'un détroit de la grande rivière, Saint Laurent, qui n'a en ces endroits qu'environ un bon quart de lieue de largeur, au pied d'une montagne, au sommet de laquelle est le petit fort de bois, bâti pour la défense du pays, pour Kébec, ou maison des marchands; c'est à présent un assez beau logis, environné d'une muraille en quarré avec 2 petites tourelles aux coins que l'on y a faites depuis peu pour la sûreté du lieu. Il y a un autre logis au dessus de la terre haute, en lieu fort commode, où l'on nourrit quantité de bestail qu'on a amené de France; on y sème aussi tous les ans force blé d'Inde et des pois, que l'on traite par après aux Sauvages pour des pelletteries; je vis en ce désert un jeune paronnier qui y avait été emmené de Normandie, chargé de fort belles pommes et des jeunes plantes de vignes qui y croient bien belles, et tout plein d'autres petites choses qui témoignaient de la bonté de la terre.

Notre petit couvent est à un demi-lieue delà en un très bel endroit et d'autant agréable qu'il s'en puisse trouver, proche d'une petite rivière, que nous appelons de St. Charles, qui a flux et reflux, où les Sauvages pêchent une infinité d'anguilles en automne et les Français tuent le gibier qui vient à foison. Notre jardin et verger est aussi très beau et un bon fond de terre... Notre logis est fort commode pour ce qu'il contient, ressemblant néanmoins plutôt à une petite maison de Noblesse des champs que non pas à un monastère de frères mineurs ayant été construits de la bastir ainsi, tant à cause de notre pauvreté que pour se fortifier en tout cas contre les Sauvages, s'ils venaient nous en déchasser. Le corps de logis est au milieu de la cour, comme un donjon, puis les courtoises et remparts faits de bois, avec 4 petits bastions faits de même aux 4 coins, élevés environ de 12 à 15 pieds, du rais de terre sur laquelle on a dressé et accommodé de petits jardins, puis la grande porte avec une tour quarrée en dessous faite de pierre, laquelle nous sert de chapelle, et un beau fossé naturel qui cécuit après tout l'alentour de la maison et du jardin qui est jointain avec le reste de l'enclos qui contient quelques 6 ou 7 arpens de terre, ou plus, à mon avis. Les framboussiers qui sont là et aux environs, y attirent tant de tourterelles (en la saison) que c'est un plaisir d'y en voir des arbres tout couverts; aussi les Français de l'habitation y vont souvent tirer, comme en un meilleur endroit et moins pénible. Que si nos Religieux veulent aller à Kébec, ou ceux de Kébec venir chez nous, il y a à choisir de cheminer par terre ou par eau, selon le temps et la saison, qui n'est pas une petite commodité, de laquelle les Sauvages se servent aussi pour nous venir voir, et s'instruire avec nous du chemin du ciel et de la connaissance d'un Dieu fait homme, qu'ils ont ignoré jusqu'à présent etc...

Il raconte sans prétention les sacrifices que leur imposait leur séjour dans la mission Huronne: "Nous prenions notre repas contre la terre sur une natte de jonc. Un flot de bois nous servait de chevet pendant la nuit, et nous mantaux de couverture, au défaut de celle que nous avions donnée par charité aux Sauvages qui étaient malades. La terre ou nos genoux nous servaient de table, non pas comme les Sauvages qui sont assis contre terre, comme des singes, car nous nous plaçons sur des buches qui étaient nos sièges ordinaires. Nous n'avions point d'autre serviette pour essuyer les mains que les feuilles de blé d'Inde. Nous ne mangions pas de pain et la viande était si rare que nous avons passé souvent des six semaines et de 2 mois entiers sans en manger, si non quelques petites portions de chien, d'ours ou de renard. Notre nourriture ordinaire était la sagouité. Notre boisson ordinaire était l'eau du ruisseau qui coulait au pied de notre maison. Si dans le temps que les arbres étaient en sève quel- que uns de nous se trouvaient indisposés ou ressentaient quelque débilité de cœur, nous faisons une fente dans l'écorce d'une érable qui distille une eau sucrée qu'on amassait avec un plat d'écorce et qu'on buvait comme un remède souverain, quoiqu'à la vérité ses effets n'en fussent pas bien considérables. Au défaut de vin que nous avions apporté de Kébec dans un petit baril de 12 pots, nous en fimes d'autres des raisins Sauvages, qui fut très bon. Un mortier de bois et une des serviettes de notre chapelle nous servaient de pressoir. La cuve fut un sceau d'écorce... Les chandelles n'étaient que des petits cornets d'écorce de bouleau, qui étaient de fort peu de durée, et nous étions obligés d'écrire et de lire à la clarté du feu."

Il continue.

LA PRESSE DOIT ETRE LIBRE.

Messieurs les Jurés: je puis vous dire que vous exercez une juridiction, la cour de justice exerce une juridiction, l'administration de ce pays exerce une juridiction, la souveraineté exerce le pouvoir; mais je vous le dis, il y a un pouvoir au dessus de vous et au dessus d'eux tous, un pouvoir sans lequel ni vous ni eux ne pourriez exister, et c'est le pouvoir de l'opinion publique; le pouvoir auquel vous devez vos libertés, et le pouvoir de l'opinion publique, et cette opinion publique se manifeste par la Presse. Je sais que c'est le droit des journaux publics de faire des commentaires sur tout homme public, sur tout incident qui affecte le bonheur du peuple. Sous un gouvernement constitutionnel, c'est le droit de la Presse de commenter sur les hommes publics et sur les événemens publics, d'après les vues consciencieuses de ceux sous le contrôle desquels elle se trouve placée. N'écoutez pas, et vous détruirez tous les privilèges des hommes libres.

(L. T. Drummond, le 28 novembre 1848.)

Voilà l'autorité que M. Drummond attribue avec raison à l'opinion publique, et par là à la presse qui en est la manifestation; voilà la latitude qu'il lui donne, voilà la mission qu'il lui croit, et il ne se trompe pas. La presse est, parmi les pouvoirs humains le plus élevé de tous; c'est celui qui comme l'a dit un écrivain éminent, doit être l'ami du pauvre, la force du faible, l'avocat de ceux qui sont opprimés, le père de l'orphelin, le soutien du malheureux, la lumière de l'ignorant, le conseil de celui qui n'a pas d'expérience, l'écho sincère de toutes les plaintes légitimes, de tous les vœux et de toutes les espérances. Les fonctions des journalistes, a dit encore le même écrivain dans son langage admirable, sont des fonctions sublimes. Car ils sont les poètes du passé, les anges du présent, les prophètes de l'avenir. Ce sont les chefs des peuples, les pasteurs des nations; et leur pensée marche devant les rois comme une étoile mystérieuse, qui les conduit au bercail où reposent les destinées du monde.

Cela suffit-il pour faire concevoir de la mission de la presse la haute idée que tout homme libre doit en avoir? Nous le croyons. Mais ce que nous ne pouvons imaginer, c'est

qu'il y ait de par le monde des hommes qui se vantent d'être amis de la liberté et amis de leurs concitoyens, puissent tenter de mettre un frein à une puissance aussi bienfaisante et à un pouvoir aussi salutaire que la presse. Des hommes, dans l'esprit desquels pareille pensée peut pénétrer, doivent nécessairement oublier que, s'ils sont libres, ils doivent ce bienfait inestimable à cette même presse qu'ils veulent haillonner, et contre laquelle, dans leur égarement, ils veulent soulever tout ce que la loi a de rigoureux et de châtiés. Il faut donc que ces hommes, se laissant aveugler par la passion du moment, oublient tout ce que la société doit à la presse, tout ce qu'eux-mêmes ont obtenu de son action philanthropique. Il faut donc encore que ces hommes aient perdu la mémoire de la grande vérité que voici: "ETRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET SON ASSERVISSEMENT TOTAL, IL N'Y A PAS DE TERME MOYEN." S'ils ont pu perdre le souvenir de tous ces faits qui ont pour base la vérité même, pour nous, nous en avons encore souvenir, et nous croyons avec toute sincérité que dans un moment où l'existence de la presse est en jeu, dans un moment où l'on a à décider si la presse du Canada sera libre ou si elle sera haillonnée, avec toute sincérité nous croyons de notre devoir comme journaliste et comme citoyen de ne pas nous taire. Nous croyons que, dans cette grande question, il est utile, bien plus il est nécessaire de bien peser la décision qui doit être rendue. C'est ce qui nous porte à faire connaître notre pensée avec toute la franchise et le patriotisme que l'on doit attendre d'un homme qui aime vraiment son pays.

La presse doit être parfaitement libre ou entièrement asservie. C'est là un principe vrai. En cette matière, il n'y a pas de milieu entre la liberté complète et l'asservissement absolu: en voici la preuve. La presse, dites-vous, est trop licencieuse, elle s'attaque aux citoyens, elle expose devant le pays les actes publics et les paroles des individus; cela ne peut se tolérer; il faut mettre en frein à pareille licence. Eh bien! quel frein trouvez-vous? — L'institution admirable du jury. — Ah! alors, voyons un peu ce qui en est. Vous pourriez un journaliste pour libelle: l'action paraît en cour, le jury est au grand complet, vous plaidez, on se défend, et voilà le jury qui vous accorde des dommages. Qu'en retirez-vous? Un peu d'argent, et voilà tout. Vous imaginez-vous par hasard que, si le public, avant ce verdict en votre faveur, était convaincu que le journaliste disait vrai, vous le ferez, par ce jugement, changer de sentiment? Oh! non; détrompez-vous. Vous augmentez ses sympathies pour l'écrivain public, et vous devenez dans l'opinion générale l'opresseur de la presse. Mais supposons que le jury ne rende pas son verdict en votre faveur (ce qui arrive quelquefois); qu'en résultera-t-il pour vous? C'est que le libelle prétendu du journaliste acquerra auprès de tous les citoyens un caractère de vérité beaucoup plus prononcé qu'il n'avait d'abord; et ce qui, pour un grand nombre, n'était qu'un avancé sans preuves, deviendra ainsi une vérité incontestable. Par votre poursuite, vous n'aurez donc fait que vous libeller vous-même; vous aurez dit au monde que le journaliste avait raison et n'annonçait que la vérité. Ainsi dans l'un et l'autre cas, que vous gagniez ou que vous perdiez votre procès, évidemment vous ne gagnez rien dans l'opinion publique; vous ne détruisez pas le libelle; vous ne faites d'une part que gagner quelques misérables chelins qui attirent à votre adversaire la sympathie publique, et de l'autre vous rendez générale une opinion qui n'était d'abord que celle du journaliste et d'une certaine partie de la population. Le jury ne peut donc pas vous suffire; c'est un frein qui n'est pas assez fort. Vous en cherchez donc un autre, et quel sera-ce? — La détention, me répondez-vous. — Mais prenez garde à ce que vous allez faire. Pour ôter la liberté à un homme, il faut lui faire son procès. Vous ne voudriez sans doute pas faire l'autocrate, et vous faire juge et partie tout à la fois. Or, il n'y a pas à en douter, c'est encore là un moyen inefficace. On l'homme sera condamné ou il ne le sera point. Eh bien! dans l'un et l'autre cas, vous ne gagnez pas plus qu'avec la belle institution du jury. Vous y perdez toujours. Néanmoins supposez que l'incarcération soit prononcée. Qu'arrive-t-il? Le journaliste s'en va s'établir entre les quatre murs d'une prison; mais n'emporte-t-il pas avec lui sa pensée? L'avez-vous par hasard étouffée? Impossible. Elle pourra donc encore se faire jour. Elle pourra donc encore répéter ce qu'elle a déjà produit: elle pourra y ajouter le récit des heures du journaliste sous les verroux; et soyez-en sûr, l'opinion publique que vous n'aurez pas changée par vos poursuites judiciaires et vos actes de rigueur, l'opinion publique n'aura qu'une voix pour vous condamner, et absoudre celui qui pourra avoir eu des torts envers vous, mais qui se trouvera acquitté à votre égard par la peine qu'il aura subie. Après cela, vous ne vous trouvez donc pas plus avancé que lorsque vous avez commencé. Il faut un autre mode de répression; choisissez. — Oh! pour le coup, je le tiens, dites-vous; il faut établir la censure. — La censure! Mais, en vérité, pouvez-vous un instant vous imaginer que la censure puisse faire? Vous auriez beau mettre pour censeur-en-chef l'homme le plus ennemi de la liberté de la presse qui puisse se rencontrer sur votre route; vous auriez beau lui supposer un air imposant et des manières douces ou sauvages selon les circonstances; vous auriez beau lui supposer encore la vigilance la plus grande ainsi qu'à ses subalternes pour scruter les écrits des publicistes et voir si ceux-ci ne leur disent, à eux ou à d'autres, leurs vérités; vous auriez beau enfin trouver en lui les talents oratoires les plus étendus pour faire valoir sa haute position de censeur-en-chef et en imposer aux écrivains timides; en bonne conscience, vous imaginez-vous, pour un seul instant, qu'il réussira à faire taire l'opinion publique? Non; par ce moyen d'absolutisme, moyen que l'on n'emploiera jamais avec succès que contre des idiots, on réussira tout au plus, pour un temps seulement, à haillonner la presse périodique. Mais comme nous le disons, ce sera que pour un temps. Plus la répression sera sévère, plus la censure ressemblera au sergent exercé dans les vastes contrées soumises à la verge de fer du Czar; plus aussi on sera ingénieux à tromper sa vigilance, et l'on verra de toutes parts surgir comme par enchantement des milliers de pamphlets et de feuilles volantes, qui vous diront alors avec beaucoup plus de force et d'assurance les paroles que vous voulez si bien étouffer. Vous réussirez quelquefois à mettre la main sur les *téméraires auteurs*; mais vous n'obtiendrez contre eux de condamnation que si vous les jugez vous-même. Car si le jury a à décider sur leur sort, soyez en sûr, ils seront acquittés. Le peuple ne voudra pas prononcer un jugement contre des hommes à qui l'on ravit leurs libertés; il se souviendra que ces hommes ne sont soumis à de pareilles épreuves que parce qu'ils ont voulu prendre ses plus chers intérêts. Eh! d'ailleurs, avec votre censure, aurez-vous fermé la bouche à tous les individus qui composent nos populations? Leur aurez-vous ravi le droit de la parole? Oh! non; partout où deux hommes se rencontreront, il y aura parmi eux un ora-

teur et un auditeur. Aussi, d'un bout du pays à l'autre, tout le temps que durera la censure objet de vos prédilections, et de vos faveurs, on n'entendra qu'un cri d'indignation contre vous, et au lieu d'avoir comme à présent soixante-sept individus pour vous dire vos vérités au nom du peuple, dont ils prennent les intérêts parce qu'ils en ont la mission, vous aurez tout un peuple qui ne craindra pas de faire entendre sa voix, et de vous crier que vous ne prenez tant de soins à haillonner la presse que parce que vous avez des raisons de la craindre, et que votre conscience vous dit à vous mêmes: "Tu es coupable." Le peuple vous reproche: "Et vos torts et vos méfaits dans un langage autrement fort et autrement terrible que celui employé par les journalistes. Le besoin de s'exprimer, le besoin de s'unir et de s'entendre, fera que dans chaque ville, dans chaque bourg, dans chaque village, dans chaque campagne, nous dirons dans chaque habitation s'élèvera une tribune publique, du haut de laquelle tomberont avec une force inaccoutumée des paroles de reproche et de condamnation contre les oppresseurs de la liberté de la Presse. Voilà ce que vous aurez gagné avec votre censure; l'opinion publique ne sera que plus prononcée et plus menaçante à votre égard. Nous ne vous dirons pas que pareil état de choses devrait amener une catastrophe, au moins des malheurs fort regrettables. L'histoire est là pour nous instruire; Louis-Philippe, ce roi-bourgeois, qui a fini par craindre la liberté de la presse, il est sur la terre d'exil, repoussé par tout un peuple, et ayant à peine de quoi pourvoir à son soutien. Que cet exemple au moins nous apprenne ce que l'on gagne à ravir la liberté à la presse. Un moyen violent en amène un autre non moins terrible; l'un et l'autre sont condamnable; mais ceux qui en sont la cause première, ceux-là sont encore plus condamnables. Mais vous qui prétendez vous instruire des événemens du passé, vous nous dites après cela: "Eh bien; si la censure ne suffit pas, j'irai plus loin encore; le droit de parler, comme vous le dites, je le détruirai." — Et nous, nous vous répondons: vous le détruisez, si vous êtes le plus fort; et dans le cas contraire, vous aurez le sort de ceux qui ne savent où s'arrêter; vous serez humilié et méprisé, et le peuple se rendra à lui-même tout ce que vous lui aurez ravi. Encore une fois, ce sera un moyen violent et déplorable; mais vous en avez été la cause. Dans l'un et l'autre cas, qu'aurez-vous fait? Pour réprimer ce que vous aurez appelé "la licence de la presse," vous serez parti de l'extrême liberté et vous en serez venu au despotisme le plus intolérable. Ainsi, malgré vous-même et par degrés, vous aurez ravi au peuple toutes ses libertés; et vous serez devenu une espèce d'Autocrate!

Nous avions donc le raisonnement, en commençant, de dire hautement, qu'en face la liberté complète de la presse et son asservissement total il n'y a pas de terme moyen." Il faut vouloir tout l'un ou tout l'autre. Y a-t-il à balancer entre les deux? Nous ne le croyons pas.

Le journal est en effet un moyen d'union entre les différentes populations d'un pays; c'est lui qui fait circuler la vie politique dans toutes les veines du corps social. (nous ne considérons ici le journal nullement sous le rapport religieux). C'est encore le journal qui, en levant le peuple, devant l'opinion publique, l'homme qui se présente pour servir le pays. Le journal dit aux citoyens: "Cet homme vous a servis antérieurement, mais il s'est fait transfigurer plus tard. Il s'est joint à vos ennemis, et il a fait tout en lui pour vous perdre. Aujourd'hui, il se présente à vous pour recevoir un mandat; il veut défendre vos institutions, vos lois, votre langue, votre religion, vos mœurs, etc. Mais sachez qu'il a tenu depuis longtemps et votre langue, et vos institutions, et vos lois; apprenez encore que pour la religion il n'en fait nul cas; c'est un rien pour lui." Et là-dessus le journal de donner des preuves de ce qu'il avance. Il montre que le citoyen en question est indigne du mandat qu'il demande. N'est-ce pas un acte de civilité rendu à la société tout entière? Faudra-t-il que, pour cela, le journaliste soit poursuivi, et qu'il ait à payer des dommages pour avoir voulu prendre les intérêts du peuple? Impossible.

Mais ce n'est pas tout encore. Comment voulez-vous que les citoyens puissent agir de concert dans une grande entreprise, comment voulez-vous qu'ils se comprennent et s'entendent, comment voulez-vous qu'ils connaissent et leurs dangers et leurs espérances communes, s'ils n'ont pas de journaux? Comme l'a dit un écrivain distingué, les journaux ne servent pas seulement à garantir la liberté, ils maintiennent encore la civilisation. Le journal est donc utile, il est donc nécessaire aux nations civilisées. Mais on objecte toujours: "Ils produisent les grands maux." Non, c'est une erreur. Quelquefois ils s'attaquent à d'hommes particuliers qui ne tombent nullement dans la catégorie des hommes publics; c'est là un mal, il est vrai; mais à tout prendre, c'est peu de chose. Les maux que la presse produit sont incomparablement moindres que les maux qu'elle empêche et qu'elle guérit. Obtenez, si vous voulez (et ce n'est que juste), une garantie contre ces attaques de la presse à l'égard du particulier qui ne se fait pas homme public; mais de grâce n'essayez pas de diminuer la liberté de la presse, en ce qui regarde les intérêts des populations. Autrement vous marchez à l'oppression et au despotisme; vous ôtez à la presse cette noble indépendance, qui fait son utilité et qui la rend tout à la fois la sentinelle des libertés du peuple et un puissant appui de la civilisation; vous la dégradez, car vous essayez de vous la gagner et de l'acheter. Néanmoins sachez-vous que, si vous parvenez quelque jour à séduire des écrivains publics, vous n'en aurez qu'un bien petit nombre. Vous n'irez que rendre les autres plus vigilans et plus indépendans, car ils se souviendront des paroles d'un homme qui a bien pensé et qui a bien dit:

"Le peuple, en voyant ce contrat, frémit d'horreur: il a enveloppé dans sa haine, et celui qui a vendu sa conscience, et ceux qui l'ont achetée; il a tiré de son âme tout ce qu'il a pu y trouver de mépris, et il l'a jeté comme de la boue sur la vie de celui qui a trafiqué honteusement de sa pensée. Il a flétri son nom, en le marquant d'un signe d'infamie; et tous, en le voyant passer, s'écrient: "Voilà celui qui s'est vendu!"

Après des paroles aussi énergiques que ces dernières, qu'il nous suffise de répéter encore que la presse ne peut être que libre; car autrement "la parole humaine n'aurait bien-tôt plus de sens, et le parfum de vérité que Dieu a déposé dans les mots comme dans des vases serait ainsi bien-tôt évaporé."

Contre l'étiquette de la cour de Rome, le Pape a donné un banquet au Quirinal le 13 octobre; les convives étaient Rossi, premier ministre, les cardinaux Orioli, Sogliani, Patrizi, Vancelli, Messieurs Piccolomini, Borromini, Stella et Della Porta, le comte Mastai frère du Pape, l'ambassadeur de Rignano, et le prince Altieri, colonel de la garde noble; ce h'est pas là, la moindre des innovations qui rendront le nom de Pie IX célèbre dans les siècles futurs.

Extrait du Tablet.

(1) C'est la même rivière que Jacques Cartier, en 1535, avait nommée rivière St. Croix, parce qu'il y arriva le jour de cette fête.